



Mairie de Pont-Salomon  
Place de l'église  
43 330 Pont-Salomon

**COMMUNE DE PONT-SALOMON  
43330 – Département de la Haute-Loire**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 MARS 2016**

\*\*\*\*\*

Le 8 mars de l'an deux mille seize, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTI, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 3 mars 2016

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

**MEMBRES EN EXERCICE : 19**

**Présents** : COLETTI Laurent, VOCANSON Laetitia, LARDON Antoine, PITIOT Bernadette, DURIEUX Daniel, GARDETTE Davy, TEIL Christian, GROS Muriel, CORNILLON Bertrand, CHAMBON Valérie, NOWACZYK Claire, CELLE Laura (arrivée à 19h50 après le vote des délibérations N° 2016-06 et N° 2016-07), MOLINATTI Nadine, RABEYRIN David, MONTELMARD Gérard (départ à 20h58 avant le vote de la délibération N°2016-11), VEROT Hélène

**Membres représentés :**

DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien a donné procuration RABEYRIN David

**Membres absents** : GRENOUILLER Aurélie, PAGANOTTO Aurélie

**Ouverture de la séance : 19 h 30**

**Désignation du secrétaire de séance**

→ VOCANSON Laetitia est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Laurent COLETTI, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal. Il fait lecture de l'ordre du jour.

**Approbation du compte rendu de la séance du 4 février 2016**

Pour la séance publique du 4 février 2016 les délibérations sont au nombre de 5 sous les numéros 2016/01 à 2016/05

➔ **Mis aux voix le procès-verbal 4 février 2016 est adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire fait état des différentes décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

09/02/2016	DEC 2016/04	Acceptation participation de l'association Boule Amicale suite vol par effraction 2015
03/03/2016	DEC 2016/05	Choix du Cabinet d'études pour la voirie de la Duo - Franck Beaulaigue Ingenierie
03/03/2016	DEC 2016/06	Dégradation velux salle Massenet le 18/08/15 - Acceptation Indemnité d'assurance
03/03/2016	DEC 2016/07	Dégradation vitre du gymnase par un tiers le 02/10/2015 - Acceptation indemnité d'assurance

**FINANCES**

**1/ N° 2016/06 : Compte de gestion du budget principal 2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**2/ N° 2016/07 : Compte de gestion - budget Assainissement 2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Déclare que le compte de gestion du budget Assainissement dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**3/ N° 2016/08 : Compte administratif 2015 – Budget principal**

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M. LARDON Antoine pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le compte administratif du budget de la commune, lequel peut se résumer comme suit :

**Budget communal :**

Résultat de l'exercice 2015 (fonctionnement) :	155 530.11€
Résultats antérieurs reportés :	121 486.60€
Résultat à affecter (fonctionnement) :	277 016.71€
D'où un résultat de fonctionnement cumulé de	<b>277 016.71€</b>
Solde d'exécution d'investissement (hors report) :	- 257 716.47€
Solde des reports d'investissement (dép/rec) :	136 109.13€
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	- 121 607.34€
Excédent de financement des restes à réaliser (RAR)	29 044.00€
Soit déficit d'investissement cumulé (Dont RAR)	- <b>92 563.34€</b>

#### **4/ N° 2016/09 : Compte administratif 2015 – Budget Assainissement**

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M. LARDON Antoine pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le compte administratif du budget Assainissement, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de l'exercice 2015 (fonctionnement) :	34 865.13€
Résultats antérieurs reportés :	0.00€
Résultats à affecter (fonctionnement) :	34 865.13€
Solde d'exécution d'investissement 2015 :	10 765.30€
Résultat antérieur reporté :	- 29 268.97€
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) :	- 18 503.67€
Besoin de financement des restes à réaliser :	0.00€

#### **5/ Mise à disposition d'un photocopieur au centre de Loisirs**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec chaque utilisateur du photocopieur situé au Centre de Loisirs afin de procéder à la facturation des photocopies réalisées

<b>COMMANDE PUBLIQUE</b>
--------------------------

#### **1/ N° 2016/03 : Marché de travaux pour la réhabilitation du Pôle médical**

*Cette délibération complète la délibération N° 2016/03 du 4 février 2016*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (3 abstentions : MOLINATTI Nadine, RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien)

- Autorise Monsieur le Maire à lancer le marché de travaux pour la réhabilitation du pôle médical estimé à 95 700€ HT pour la tranche ferme et 37 700€ HT pour la tranche optionnelle
- Précise que le montant total des travaux retenus ne dépassera 142 000€ TTC, somme qui sera inscrite au budget principal 2016

<b>DOMAINE ET PATRIMOINE</b>
------------------------------

#### **1/ N° 2016/12 – Cession de la Réserve du Local commercial Rue du Rossignol – Parcelle AC 175 Lot 1**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la cession d'une partie de la réserve à Mme ORIOL Muriel pour un montant de 1 000€ TTC
- Approuve la cession de l'autre partie de la surface à l'OPAC au prix défini par le Service des Domaines et conformément au nouvel état descriptif de division qui sera établi.

- Indique que tous les frais relatifs à cette cession seront pris en charge par l'OPAC
- Indique que cette délibération complète la délibération du 24 juillet 2015 (N° 2015/70) autorisant la cession du local commercial à Mme ORIOL Muriel pour un montant de 35 000€.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire indique que Monsieur MONTELMARD a sollicité l'inscription de questions diverses à l'ordre du jour.

Monsieur Le Maire précise que ces questions ne seront pas présentées en QUESTIONS DIVERSES

Il y a des commissions qui traitent des sujets demandés et les élus qui sollicitent l'inscription de questions diverses ne sont pas forcément présents lors des réunions de ces commissions.

### **1- Compte rendu des Assemblées générales des principales associations pontoises**

Monsieur le Maire précise que les Assemblées générales des associations sont ouvertes à tous.

### **2- Litiges en cours**

Monsieur le Maire indique que ces questions ne peuvent être abordées en séance publique du conseil municipal. Les dossiers sont à la disposition des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil municipal.

**La séance est levée**